

étudiant étranger, débouché, droit public

Par **hechima**, le **30/11/2008** à **22:28**

Bonjour, je suis actuellement en L2 à la faculté de droit de Dijon, mais je me permets de vous demander quelques conseils dans ce forum.

Je suis vraiment passionné par le droit public (notamment par le droit administratif) dans lequel je me projette professionnellement. Mais étant étudiant de nationalité japonaise, le débouché dans ce domaine m'est bien réduit. J'ai consulté plusieurs conseillers d'orientation et ils m'ont tous conseillé d'opter pour une filière de droit privé...

J'ai effectué une recherche personnelle sur les métiers que peut exercer un étranger et j'ai conclu que mon seul espoir était de devenir avocat de droit public.

Pourriez vous m'indiquer d'autres débouchés si vous en connaissez?

Par exemple j'aimerais savoir le statut d'un juriste des collectivités territoriales. Est-il fonctionnaire ou salarié d'un cabinet spécialisé?

Et très franchement, pour un étudiant étranger comme moi vaut-il mieux d'éviter d'intégrer un cursus de droit public?

Je vous remercie par avance pour vos conseils précieux!

Par **Yann**, le **01/12/2008** à **13:10**

En effet, les concours de la fonction publique nécessitent d'être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Donc ils sont fermés à une personne qui est de nationalité japonaise.

Il est toujours possible de se faire engager dans une collectivité comme contractuel, donc sans avoir le concours, mais ce n'est pas l'idéal. D'une part, c'est contraire à la politique actuelle en matière de recrutement dans les collectivités, d'autre part ce sont des CDD, donc d'une pérennité incertaine, et enfin les employeurs abusent souvent de la situation, j'ai une copine qui a bac+5 et qui est engagée en contractuelle de niveau C (c'est à dire sans le bac et avec une rémunération en dessous de ce qu'elle mérite) sous prétexte qu'elle n'a pas le concours.

A part cela, les juristes spécialisés en droit public sont recherchés également dans le privé. On est moins nombreux que ceux de droit privé, donc ça aide. Il est toujours possible de se faire engager par des organismes de conseil juridique privé (j'ai travaillé comme ça pendant un an

pour une association). Pas besoin de concours pour ça. Mais c'est moins bien rémunéré qu'avocat.

La voie universitaire est également envisageable. Il y a peu de débouchés, c'est vrai, mais si on a la fibre universitaire c'est pas mal.

Donc non, avocat n'est pas ta seule issue. Mais si tu veux persister vers la fonction publique et que tu souhaites réellement t'installer en France je ne vois guère que la naturalisation comme solution.

Par **hechima**, le **01/12/2008** à **18:52**

Merci Yann pour ton conseil notamment sur les juristes dans une collectivité territoriale! Maintenant que j'ai appris une sorte de "réalité" de ce métier, je suis encore plus attiré par le métier d'avocat de droit public.

Et je ne savais pas que dans le privé l'on recherchait des juristes de droit public. Donc de travailler dans un cabinet de droit public n'est pas la seule possibilité pour un avocat de public...

Toutes ces informations représentent pour moi un réel intérêt! Ca me donne vraiment envie

de réussir Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **01/12/2008** à **20:48**

Bon courage et accroche toi.

Et de toute façon juriste spécialisé en droit public ça court pas tellement les rues, donc on arrive toujours plus ou moins à trouver quelque chose.